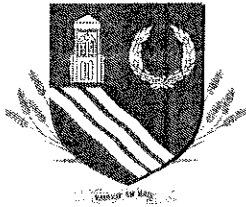


**MAIRIE
DE VAUDOY-EN-BRIE**



Département de Seine-et-Marne
Arrondissement du canton de Provins
Le nombre de conseillers municipaux
en exercice est de : 15
Membres présents : 12
Pouvoirs : 3
Absents : 0

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 à 19h**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE ONZE FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la ville de Vaudoy-en-Brie s'est assemblé, à la salle polyvalente de Vaudoy-en-Brie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 06 février 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.212-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Ludovic BOURDIN, Alain BOUSSARD, Frédérique DRONET, Martine FRICK, Sophie GOUCHON, Max GRANDISSON, Cinthia IMIZA, Béatrice L'ECUYER, Alain LESAGE, Daniéla MARTINS, Anne POTEAU, Mireille ROCHET

Absents / Pouvoirs : Buno GUILLIER (donne pouvoir à Béatrice L'ECUYER, Anthony LAINEY (donne pouvoir à Frédérique DRONET, Jean-François PAGES (donne pouvoir à Béatrice L'ECUYER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Madame Daniéla MARTINS ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ses fonctions qu'elle accepte.

Madame le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 10 décembre 2020

Sur le rapport de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du jeudi 10 décembre 2020.

Délibération n°2021-70 : Attribution du Marché de voirie – Année 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire expose au Conseil municipal :

Suite à l'ouverture des plis du 28 janvier 2021, concernant l'appel d'offres Création de trottoir et stationnements rue de Touquin et renforcement généralisé route de gloise, et après analyse des offres, le 07 février 2021, au regard des deux critères pondérés, la société WIAME VRD a été retenue pour ce marché, pour une offre de 88 994.69 euros hors taxes (avec option1), soit 106 793,63 euros TTC et une note de 99.5 sur 100.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le rapport d'analyse des offres transmis par Mr Didier Jakubczak, Maître d'œuvre VRD, **DÉCIDE** de retenir la société WIAME VRD, pour un montant hors taxes de 88 994.69€ (avec option1), soit 106 793,63 euros TTC et une note de 99.5 sur 100 et **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents concernant le MAPA et toutes pièces s'y affèrent et avenant éventuel avec la société WIAME et pour une somme hors taxes de 88 994.69€ (avec option1), soit 106 793,63 euros TTC.

Délibération n°2021-71 : Budget – Année 2021 – M14 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du budget

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

CONSIDÉRANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

CONSIDÉRANT que l'exécutif de la collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT que l'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	Budget de l'exercice 2020 (BP + DM)	25%
20		Immobilisations incorporelles	135 950,00	33 987,50
	202	Frais doc. urbanisme et numérisation cadastrale	130 950,00	32 737,50
	2032	Frais de recherche et de développement	1 500,00	375,00
	2051	Concessions et droits similaires	3 500,00	875,00
21		Immobilisations corporelles	1 222 861,30	305 715,33
	2111	Terrains nus	70 000,00	17 500,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	250,00	62,50
	21311	Hôtel de ville	30 850,80	7 712,70
	21312	Bâtiments scolaires	774 000,00	193 500,00
	2132	Immeuble de rapport	3 500,00	875,00
	2135	Installations générales	9 500,50	2 375,13
	2151	Réseaux de voirie	318 960,00	79 740,00
	2152	Installations de voirie	1 500,00	375,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie	1 500,00	375,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage	300,00	75,00
	2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	250,00
	2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
	2188	Autres	1 500,00	375,00
23		Immobilisations en cours	1 542,60	385,65
	2313	Constructions	1 542,60	385,65
Total des dépenses d'équipement			1 360 353,90	340 088,48

Délibération n°2021-72 : Budget – Année 2021 – M49 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du budget

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

CONSIDÉRANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

CONSIDÉRANT que l'exécutif de la collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT que l'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Imputation	Libellé	Budget de l'exercice 2020 (BP + DM)	25%
20		Immobilisations incorporelles	3 000,00	750,00
	203	Frais d'études	3 000,00	750,00
23		Immobilisations en cours	631 007,37	157 751,84
	2315	Installation, matériel et outillage technique	631 007,37	157 751,84
Total des dépenses d'équipement			634 007,37	158 501,84